Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rupture anticipée CDD

Par Frag

Bonjour,
Lors de la visite de reprise suite à un arrêt maladie de plus de 60 jours, si la médecine du travail déclare inapte le salarié, l'employeur a-t-il l'obligation de payer cette journée ? Suite à la notification d'inaptitude reçue par l'employeur, à partir de quelle date peut-il signifier la rupture anticipée du CDD s'il est dispensé de recherche de reclassement ?
Je vous remercie.